

CP n° 2 du 28 juin 2022

+3,5 % : un premier pas

C'est peu dire que la conférence salariale présidée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guérini, était attendue par les 5,6 millions d'agents publics.

La mesure la plus attendue concernait la hausse de la valeur du point d'indice, gelée depuis février 2017 (+0,6%) : le ministre a annoncé une hausse de 3,5% au 1^{er} juillet.

D'autres mesures d'urgence viennent compléter cette annonce : début de carrière de la catégorie B, accès élargi au forfait mobilité durable et cumul possible avec le remboursement des abonnements de transports, ...

Le gouvernement a également confirmé l'ouverture prochaine d'un chantier structurel sur l'attractivité, les rémunérations, les carrières des agents publics, titulaires et contractuels. Les mesures annoncées aujourd'hui pour les titulaires et les contractuels sont un premier pas, non négligeable. Certes, la CFDT attendait plus et mieux, y compris sur les mesures ciblées. Une hausse de la valeur du point de 3,5 est inédite, mais dans un contexte d'inflation tout aussi inédit.

Sur les grilles, la catégorie B était la plus urgente à traiter, mais la catégorie C ne peut certainement pas attendre 2023.

La CFDT exigeait un engagement du Gouvernement à revoir les organisations syndicales dans les prochains mois afin de construire les réponses aux conséquences de l'inflation. Le Ministre a pris l'engagement qu'un bilan actualisé sera fait.

La CFDT a exigé et obtenu que l'ensemble des éléments de rémunérations indexés sur la valeur du point, dont le complément de traitement indiciaire instauré par le Ségur soient bien revalorisés également au 1^{er} juillet.

La CFDT attendait la confirmation officielle de l'ouverture dans les toutes prochaines semaines de chantiers structurels et indispensables notamment sur l'attractivité de la Fonction publique, les rémunérations et les parcours professionnels des agents publics. C'est chose obtenue.

Pour finir, la CFDT a soulevé la question des agents faisant valoir leur droit à pension au 1^{er} juillet et qui risqueraient de ne bénéficier ni de la revalorisation de la valeur du point d'indice, ni de la revalorisation des pensions. Le Ministre a pris l'engagement que les agents concernés ne subiraient pas la « double peine ». Les réponses techniques seront étudiées, notamment avec les services du Ministère du travail et du plein emploi.

La CFDT restera évidemment mobilisée pour faire avancer le pouvoir d'achat des agents publics et obtenir la reconnaissance qui leur est due.